

N° INSEE :  
47246CNE DE  
ST HILAIRE  
DE LUSIGNANExercice  
2021

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## REUNION DU 13 AVRIL 2021

|                                 |            |                |    |
|---------------------------------|------------|----------------|----|
| Date de convocation :           | 09/04/2021 | Procurations : | 1  |
| Nombre de membres en exercice : | 15         | Pour :         | 13 |
| Nombre de membres présents :    | 14         | Contre :       |    |
| Nombre de suffrages exprimés :  | 13         | Abstentions :  | 2  |

Le Conseil Municipal de la Commune de ST HILAIRE DE LUSIGNAN s'est réuni le treize Avril deux mille vingt et un à dix-huit heures sous la présidence de Monsieur Pierre DELOUVRIÉ, Maire.

**PRESENTS** : M. Pierre DELOUVRIÉ - M. Philippe MAURIN - Mme Nadine CEOTTO - M. Éric FELETTI - Mme Béatrice BETGÉ BREZETZ - M. Patrick SMITH - M. Éric SPERANDIO - M. François RIGAUD - Mme Sandrine GRANDVUILLEMIN - Mme Fatima HOUDAIBI - Mme Marlène SOLDANO - M. Jean-Max COURRIÉ - M. Gaëtan VASTESAEGER - Mme Aurélie GARCIA.

**ABSENTE EXCUSEE** : Mme Magalie DARNIS

**PROCURATION** : Mme Magalie DARNIS a donné procuration à Mme Fatima HOUDAIBI

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Nadine CEOTTO

## OBJET :

## ASPTT – Bail emphytéotique – Annulation délibération du 9 décembre 2020

Dans le cadre du partenariat commune de SAINT-HILAIRE de LUSIGNAN / ASPTT Tennis, il a été, lors de la réunion du Conseil Municipal du 9 décembre 2020 (par 13 voix pour, 1 contre et 1 abstention) donné l'accord pour la signature d'un bail emphytéotique qui fixerait les conditions de mise à disposition, d'utilisation et de gestion du foncier ou de locaux communaux par cette association.

Pour des raisons de complexité administrative et de coût financier élevé (bornage de chacun des terrains de tennis par géomètre, honoraires de notaire), les parties ont conjointement décidé de rester sur la signature d'une convention, tel que cela avait été initialement prévu par délibération du 26 juin 2020.

Après délibération le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, avec 13 voix pour et 2 abstentions à :

- **Annuler** la délibération de notre assemblée du 9 décembre 2020 autorisant la signature d'un bail emphytéotique
- **Renouveler** l'accord pour que M. le Maire signe, avec l'ASPTT, une nouvelle convention d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels.

Fait à St Hilaire de Lusignan,  
Le 25 Mars 2021  
Le Maire,  
Pierre DELOUVRIÉ

